



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 143 et 145 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

| | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|
| Crédit ouvert pour 2009/10 | 491 774 100 |
| Dépenses de 2009/10 | 473 558 600 |
| Solde inutilisé de 2009/10 | 18 215 500 |
| Crédit ouvert pour 2010/11 | 485 078 200 |
| Dépenses prévues pour 2010/11 ^a | 570 335 500 |
| Montant prévu du solde inutilisé de 2010/11 ^a | (85 257 300) |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11 | 485 839 600 |
| Recommandations du Comité consultatif pour 2011/12 ^b | 242 919 800 |

^a Prévisions au 31 mars 2011 (voir annexe I).
^b Ressources nécessaires pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ainsi que des crédits ouverts et des montants mis en recouvrement pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011, et a formulé des observations et des recommandations, le cas échéant, qui figurent dans les paragraphes suivants.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent les opérations en général. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de l'ONUCI et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Aux fins de l'examen du rapport du Secrétaire général sur le budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/736 et Corr.1), le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui ont trait à l'Opération (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II), au sujet desquelles elle a formulé des observations spécifiques aux paragraphes 33 et 34 ci-après. En outre, le rapport du Comité consultatif relatif au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été publié sous la cote A/65/782. **Le Comité réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de l'ONUCI figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

5. Dans sa résolution 63/289, l'Assemblée générale a décidé d'allouer un montant brut de 491 774 100 dollars (montant net : 482 126 200) aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Le montant brut des dépenses pour l'exercice s'est élevé à 473 558 600 dollars (montant net : 463 057 900). Une analyse du solde inutilisé, d'un montant brut de 18 215 500 dollars (montant net : 19 068 300), est donnée à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/65/615). Ce solde représente une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des rubriques Militaires et personnel de police (6 455 100 dollars), Personnel civil (6 351 700 dollars) et Dépenses opérationnelles (5 408 700 dollars).

6. La sous-utilisation des crédits ouverts à la rubrique Militaires et personnel de police (6 455 100 dollars) est principalement imputable : a) aux contingents militaires (5 247 700 dollars), en raison d'un taux de vacance de postes moyen plus élevé que prévu, de la rationalisation des arrangements contractuels relatifs aux services de déploiement, de relève et de rapatriement, et du retard dans le déploiement du matériel appartenant aux contingents; b) à la police des Nations Unies (794 500 dollars) en raison essentiellement d'un nombre de relèves inférieur

aux prévisions (269 effectuées contre 392 prévues); et c) aux unités de police constituées (633 700 dollars) en raison essentiellement de la rationalisation des arrangements contractuels relatifs aux services de déploiement, de relève et de rapatriement. Cette sous-utilisation a été en partie effacée par un dépassement des crédits à la rubrique Observateurs militaires (220 800 dollars) en raison principalement des pertes imputables à la baisse du cours du dollars des États-Unis par rapport au franc CFA.

7. La sous-utilisation des crédits ouverts à la rubrique Personnel civil (6 351 700 dollars) est principalement imputable au personnel recruté sur le plan international (7 308 900 dollars) en raison essentiellement de dépenses communes de personnel moins importantes que le montant inscrit au budget, qui prévoyait une modification des dépenses communes de personnel (conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative aux nouveaux régimes contractuels du personnel, qui ont pris effet au 1^{er} juillet 2009). Cette sous-utilisation est en partie effacée par un dépassement des crédits à la rubrique Personnel recruté sur le plan national (866 400 dollars) en raison essentiellement d'un taux de vacance de postes moyen plus faible que prévu (7,8 % contre 12 % prévu dans le budget).

8. La sous-utilisation des crédits ouverts à la rubrique Dépenses opérationnelles (5 408 700 dollars) est principalement imputable :

a) Aux transports terrestres (2 201 300 dollars) en raison essentiellement d'une consommation de carburant plus faible que prévu (6 millions de litres contre 8,5 millions prévus initialement) du fait d'une moindre utilisation des véhicules blindés de transport de troupes grâce à l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays;

b) Aux communications (2 486 700 dollars) en raison essentiellement de dépenses moins importantes que prévu au titre de l'achat de matériel de radiodiffusion du fait du retard pris dans la conclusion du contrat-cadre, de la réparation du matériel, des services d'information, du soutien logistique autonome pour le matériel appartenant aux contingents du fait du retard pris dans le déploiement des troupes, de l'achat de fournitures et des services d'entretien;

c) Aux technologies de l'information (2 221 600 dollars) en raison essentiellement de la baisse du prix des commutateurs et routeurs de réseau, et de l'achat d'une quantité de routeurs moins importante que prévu, les nouveaux modems satellitaires s'étant révélés suffisants.

9. La sous-utilisation des crédits au titre des rubriques susmentionnées a été partiellement contrebalancée par des dépassements de crédits au titre :

a) Des voyages (596 700 dollars) en raison essentiellement de déplacements officiels non prévus du personnel affecté à titre temporaire (voir annexe II), de voyages au sein de la zone de la mission au titre d'activités d'ingénierie non inscrites au budget et de voyages en dehors de la zone de l'ONUCI, en particulier au titre d'initiatives mondiales comme la préparation de l'introduction d'Umoja et la gestion des ressources humaines, des rations et du carburant;

b) Des installations et infrastructures (1 317 200 dollars) en raison essentiellement d'une consommation de carburant plus importante que prévu (4,4 millions de litres contre 1,35 millions prévus au budget) du fait d'une utilisation accrue de générateurs pour produire de l'électricité, l'approvisionnement

assuré par la société d'électricité ivoirienne ayant subi de nombreuses interruptions, et du versement des remboursements au titre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile des observateurs militaires, des officiers d'état-major et des membres de la police des Nations Unies;

c) Du transport aérien (421 400 dollars) en raison essentiellement de frais de location et d'exploitation des avions plus importants que prévu, de droits d'atterrissage et de manutention au sol plus élevés à la suite du lancement du concept global d'opérations et de l'expansion du rayon d'action des vols de relève des contingents au-delà de la région de l'Afrique de l'Ouest, et de l'augmentation des redevances aéroportuaires.

10. On trouvera ci-après, dans l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/736 et Corr.1), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense. **Le Comité prend note de la bonne exécution des produits prévus dans les budgets axés sur les résultats au cours de l'exercice.**

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2011, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'ONUCI depuis sa création s'établissait à 3 377 115 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 263 505 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 113 610 000 dollars. Le solde de trésorerie de la mission se montait à 181 700 000 dollars, ce qui est suffisant pour financer la réserve de fonctionnement de trois mois de 76 663 000 dollars.

12. Le Comité consultatif a également été informé que, au 31 décembre 2010, les montants à rembourser au titre des contingents étaient estimés à 19 052 500 dollars et ceux dus au titre du matériel appartenant aux contingents étaient estimés à 36 667 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 85 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 2 390 000 dollars depuis la création de l'Opération et quatre demandes étaient en instance de règlement au 28 février 2011. **Le Comité compte que ces demandes seront réglées dans les meilleurs délais.**

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2011, les chiffres de l'exercice 2010/11 concernant l'occupation des postes de l'ONUCI s'établissaient comme suit :

| | Autorisé ^a | Pourvu | Taux de vacance (pourcentage) | |
|------------------------------|-----------------------|--------|----------------------------------|-----------|
| | | | Effectif | Budgétisé |
| Observateurs militaires | 192 | 190 | 1,0 | 4,0 |
| Personnel militaire | 9 600 | 7 577 | 21,1 | 1,0 |
| Police des Nations Unies | 390 | 440 | (12,8) | 9,0 |
| Unités de police constituées | 960 | 896 | 6,7 | 1,0 |

| | Autorisé ^a | Pourvu | Taux de vacance (pourcentage) | |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------|--------|----------------------------------|-----------|
| | | | Effectif | Budgétisé |
| Personnel recruté sur le plan international | 437 | 374 | 14,4 | 14,0 |
| Personnel recruté sur le plan national ^b | 783 | 735 | 6,1 | 11,0 |
| Personnel temporaire autre que pour les réunions ^c | 24 | 28 | (16,7) | 0,0 |
| Volontaires des Nations Unies | 176 | 270 | (53,4) | 9,0 |

^a Niveau maximum de l'effectif approuvé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

14. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2010/11 (voir annexe I). Au 31 mars 2011, les dépenses s'élevaient à 351 631 300 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses était estimé à 570 335 500 dollars contre des crédits de 485 078 200 dollars, soit un dépassement d'un montant brut de 85 257 300 dollars (montant net : 85 071 200 dollars). Afin de faire face aux dépenses additionnelles pour l'exercice budgétaire actuel, le Contrôleur a envoyé une lettre au Comité consultatif, le 30 mars 2011, pour lui demander son assentiment afin que l'ONUCI puisse engager des dépenses à concurrence de 85,3 millions de dollars. Par lettre du 28 avril 2011, le Comité a donné son assentiment (voir également par. 19 ci-dessous).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Mandat et résultats prévus

15. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). Par sa résolution 1962 (2010), le Conseil a décidé de renouveler jusqu'au 30 juin 2011 le mandat de l'ONUCI énoncé dans sa résolution 1933 (2010). Il a en outre décidé que, jusqu'au 30 juin 2011 également, l'ONUCI maintiendrait son effectif total autorisé à 8 650 membres, y compris un effectif maximum de 7 200 soldats et officiers et 192 observateurs militaires, et un effectif maximum de 1 250 policiers et 8 agents des douanes détachés, comme l'autorise la résolution 1933 (2010). Il a également décidé d'autoriser le Secrétaire général, en application de la résolution 1942 (2010), à prolonger jusqu'au 31 mars 2011 le déploiement temporaire du renfort de 500 hommes au plus et, en application de la résolution 1951 (2010), de prolonger de quatre semaines au plus le redéploiement temporaire de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI d'un maximum de trois compagnies d'infanterie et d'une unité aérienne constituée de deux hélicoptères de transport militaires. Par sa résolution 1967 (2011), le Conseil a décidé d'autoriser le déploiement de 2 000 militaires supplémentaires à l'ONUCI jusqu'au 30 juin 2011. Par sa résolution 1968 (2011), il a décidé de prolonger de trois mois au plus le transfert à titre temporaire, de la MINUL à l'ONUCI, de trois compagnies d'infanterie, d'une unité aérienne constituée de deux hélicoptères de transport militaires ainsi que de trois hélicoptères armés et de leur équipage.

16. Le premier et le second tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire ont eu lieu respectivement le 31 octobre 2010 et le 28 novembre 2010. Selon le Secrétaire général, du fait de la crise postélectorale, les conditions de sécurité ont continué de se détériorer et de nouvelles difficultés se sont faites jour. Le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que l'ONUCI avait joué un rôle déterminant dans le processus électoral en aidant le Gouvernement ivoirien à préparer et organiser l'élection présidentielle et à assurer la sécurité dans ce cadre. Avant le premier tour de l'élection, l'ONUCI a aidé la Commission électorale indépendante à surmonter de graves difficultés logistiques en acheminant plus de 5 millions de cartes électorales et 5,9 millions de cartes nationales d'identité aux différentes sous-préfectures, aux 415 bureaux des commissions électorales locales et aux 10 179 bureaux de vote et en transportant près de 400 tonnes de matériel électoral (urnes, trousseaux électorales, isolements, etc.). Les militaires et les policiers de l'ONUCI ont également effectué des patrouilles renforcées dans les zones délicates, avant et pendant les jours d'élections, et ont aidé à transporter les feuilles de dépouillement à la clôture du scrutin.

17. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, l'ONUCI avait formé au total 11 761 partenaires locaux (policiers, militaires, gendarmes et responsables de la société civile) aux droits de l'enfant et aux questions liées à la protection de l'enfance. En collaboration avec l'UNICEF, l'Opération a surveillé le respect de l'engagement pris par les parties au conflit de lutter contre les atteintes portées aux enfants, notamment le recrutement d'enfants soldats et les violences sexuelles.

18. Lors de ses auditions, le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que le projet de budget de l'ONUCI reposait sur l'hypothèse que la crise serait résolue d'ici au 30 juin 2011. Après cette date, l'Opération devrait retrouver son fonctionnement normal. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le montant des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 a été déterminé conformément aux dispositions de la résolution 1933 (2010), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié l'ONUCI d'appuyer la pleine application des dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses quatre accords complémentaires, en particulier de concourir : a) à la consolidation de la stabilité du pays par la surveillance des groupes armés, la protection des civils, la surveillance de l'embargo sur les armes, l'information, l'assistance dans le domaine des droits de l'homme et l'appui aux opérations humanitaires; b) aux trois tâches principales qui restent à régler dans le cadre du processus de paix, à savoir le désarmement, la démobilisation, la réintégration des ex-combattants des deux parties et des membres des milices, le redéploiement de l'administration ivoirienne d'État et de la justice dans tout le pays et la réforme du secteur de la sécurité.

19. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité pendant les auditions que, du fait de la situation mouvante née de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, l'Opération s'était heurtée à d'énormes problèmes dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses quatre accords complémentaires. Le Comité consultatif relève par ailleurs qu'en raison du climat politique et des conditions de sécurité qui règnent actuellement dans le pays, l'ONUCI a dû interrompre son travail de préparation des élections législatives, qui devaient se tenir entre janvier et mars 2011. Il note que, dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, l'Opération ne tient pas compte de la poursuite du déploiement temporaire de 2 000 militaires supplémentaires, autorisé jusqu'au

30 juin 2011 par la résolution 1967 (2011) du Conseil de sécurité. Il a en outre été informé que le Secrétaire général avait commencé à préparer une évaluation complète de la situation en Côte d'Ivoire. **Le Comité reconnaît que l'Opération aura sans doute besoin de ressources supplémentaires pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (voir par. 36 du présent rapport).**

20. Selon le Secrétaire général, l'ONUCI a continué à renforcer les capacités des autorités locales, des responsables locaux et des associations de femmes en vue de sensibiliser aux questions d'égalité des sexes et de favoriser la participation au processus de paix. S'agissant du VIH/sida, l'Opération a œuvré avec le Gouvernement à renforcer les capacités des agents travaillant dans le domaine de la prévention. Au cours de l'exercice 2010/11, l'ONUCI a sensibilisé quelque 680 anciens combattants aux questions relatives au VIH/sida.

21. D'après les représentants du Secrétaire général, dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des combattants, quelque 17 601 anciens combattants ont été démobilisés entre le moment où l'Opération a été créée et le 31 octobre 2010; toutefois, seules quelques armes, pour la plupart inutilisables, ont été collectées. Malheureusement, depuis la crise postélectorale, des milices se sont de nouveau manifestées dans le pays, et les allégations de recrutement de combattants étrangers se multiplient. L'Opération a prévu que les prochaines activités en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration s'articuleraient notamment autour d'une campagne de sensibilisation et de communication contre le recrutement de combattants étrangers et d'enfants soldats et contre la prolifération illicite des armes de petit calibre.

B. Ressources nécessaires

22. L'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice 2011/12 s'élève à 485 839 600 dollars, soit une augmentation de 761 400 dollars ou 0,2 % (en chiffres bruts) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11 (485 078 200 dollars). On trouvera une analyse des variations à la partie III du projet de budget (A/65/736 et Corr.1). Cette augmentation est le résultat d'une hausse de 120 100 dollars des dépenses prévues au titre du personnel civil, compensée en grande partie par une réduction de celles prévues au titre des militaires et du personnel de police (3 529 000 dollars).

1. Militaires et personnel de police

| | <i>Effectif autorisé (2010/11)^a</i> | <i>Effectif proposé (2011/12)</i> | <i>Variation</i> |
|------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| Observateurs militaires | 192 | 192 | |
| Contingents | 9 600 | 7 200 | (2 400) |
| Police des Nations Unies | 390 | 450 | 160 |
| Unités de police constituées | 960 | 800 | (160) |

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

23. Le projet de budget prévoit le déploiement de 7 200 membres des contingents et 800 membres des unités de police constituées, contre 9 600 et 960 en 2010/11. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élève à 227 462 200 dollars, soit une diminution de 3 529 000 dollars ou 1,5 % par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11 (230 991 200 dollars). Les taux de vacance de postes appliqués sont les suivants : 4 % pour les observateurs militaires, 1 % pour les contingents, 6 % pour la Police des Nations Unies et 5 % pour les membres des unités de police constituées.

24. La diminution de 3 529 000 dollars au titre des militaires et du personnel de police s'explique principalement par une réduction des dépenses prévues au titre des contingents (3 536 300 dollars), résultant de la baisse prévue des frais de voyage occasionnés par le déploiement, la relève et le rapatriement des effectifs, baisse qui découle de la réduction de l'effectif prévu autorisé de 7 250 en 2010/11 à 7 200 en 2011/12. Cette diminution est en partie annulée par une augmentation des dépenses prévues au titre de la Police des Nations Unies (124 200 dollars), imputable essentiellement à la baisse prévue de l'abattement pour délais de déploiement, qui devrait passer de 9 % pour l'exercice 2010/11 à 6 % pour 2011/12. Le projet de budget reflète également une diminution globale des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité prévue (40 000 dollars), compte tenu du niveau actuel des dépenses et du fait que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 64/269, de porter à 70 000 dollars le montant de l'indemnité versée en cas de décès pour toutes les catégories de personnel en tenue.

2. Personnel civil

| <i>Catégorie</i> | <i>Nombre de postes approuvés pour 2010/11^a</i> | <i>Nombre de postes proposés pour 2011/12^a</i> | <i>Variation</i> |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------|
| Personnel recruté sur le plan international | 437 | 414 | (23) |
| Personnel recruté sur le plan national ^b | 783 | 799 | 16 |
| Volontaires des Nations Unies | 176 | 176 | – |
| Emplois de temporaire ^c | 24 | 24 | – |
| Personnel fourni par des gouvernements | 8 | 16 | 8 |
| Total | 1 428 | 1 429 | 1 |

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Dont administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

25. Le montant prévu des dépenses de personnel civil, égal à 99 173 400 dollars, marque une hausse de 120 100 dollars, soit 0,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2010/11. Cette augmentation tient principalement à celle des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national (1 065 600 dollars), qui résulte de la conversion de 16 postes de personnel recruté sur le plan international en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, ce qui est un des effets des mesures d'harmonisation des conditions d'emploi hors siège; au fait que le coefficient délais de recrutement retenu pour les agents des services généraux

recrutés sur le plan national a été abaissé de 10 % pour 2010/11 à 6 % pour 2011/12, de même que celui appliqué aux administrateurs recrutés sur le plan national, abaissé de 20 % à 15 %; à l'augmentation des dépenses prévues à la rubrique Volontaires des Nations Unies. Ces hausses sont en partie compensées par la baisse prévue au titre du personnel recruté sur le plan international (1 397 000 dollars) du fait de la suppression de 7 postes de cette catégorie et de la conversion de 16 autres en postes de personnel recruté sur le plan national.

26. Les modifications prévues du tableau d'effectifs sont récapitulées à l'annexe III du présent rapport. Elles sont présentées de façon détaillée dans le document budgétaire, composante par composante (A/65/736 et Corr.1, sect. I.E, par. 21 à 34). À la Section des affaires civiles, il est proposé de convertir un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national; à la Section des affaires politiques, un poste P-3 serait supprimé; au Bureau des communications et de l'information, un poste P-2 serait supprimé; au Bureau du Chef des forces de police, il est proposé de convertir deux postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; à la composante Appui, 2 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile seraient supprimés et 13 postes, au total, d'agent du Service mobile seraient transformés en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le Secrétaire général indique que ces suppressions et conversions de poste sont proposées comme suite à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, concernant l'harmonisation des conditions d'emploi sur le terrain. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions et conversions proposées de postes de personnel recruté sur le plan international à l'ONUCI. Il donnera ses vues et observations sur l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale dans son rapport d'ordre général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

| <i>Montant alloué pour 2010/11</i> | <i>Montant proposé pour 2011/12</i> | <i>Variation</i> |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| 155 033 700 | 159 204 000 | 4 170 300 |

27. Le montant prévu des dépenses opérationnelles de l'exercice 2011/12 s'élève à 159 204 400 dollars; il est en hausse de 4 170 300 dollars, soit 2,7 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2010/11, hausse qui est liée principalement à celle des dépenses prévues aux rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructures (2 664 100 dollars), essentiellement à cause de la hausse, de 12 à 16 litres par jour, de la consommation de carburant, prévue compte tenu de la fréquence des coupures d'électricité dont on a fait l'expérience, de la hausse du prix du gazole, de 0,80 à 0,91 dollar le litre, et de l'accroissement des besoins en matière de services d'entretien, du fait de l'externalisation de ces services pour ce qui concerne les installations et infrastructures;

b) Transports aériens (2 498 600 dollars), principalement à cause de la hausse prévue du coût du kérosène, de 0,80 à 0,90 dollar le litre; de l'augmentation des dépenses consécutives au renouvellement des contrats portant sur 2 avions (1 Learjet 55 et 1 B-757) et 3 hélicoptères; de l'augmentation des droits d'atterrissage et des frais de manutention au sol, du fait de la multiplication des sorties; de l'ajout de trois hélicoptères Bell 212 à la flotte aérienne de la mission au cours de l'exercice 2011/12;

c) Personnel fourni par des gouvernements (436 300 dollars), du fait de la création de huit postes de douanier en détachement, décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1933 (2010), ce qui porte l'effectif total de personnel fourni par des gouvernements de 8 en 2010/11 à 16 en 2011/12;

d) Services médicaux (322 800 dollars), principalement du fait que le nombre d'évacuations sanitaires aériennes prévues est porté de 1 à 2 par mois, au vu des statistiques passées, et que l'on prévoit une augmentation des achats de fournitures médicales et de médicaments.

28. Le Secrétaire général indique que ces hausses sont en partie compensées par la baisse des dépenses prévues aux rubriques suivantes :

a) Transports terrestres (661 400 dollars), le nombre de véhicules qu'il est prévu de remplacer au cours de l'exercice étant réduit; en revanche, les frais de gestion à payer pour l'entretien de 17 dépôts de carburant sont en hausse;

b) Communications (517 700 dollars), du fait qu'il y aura moins de matériel de service d'information à acheter qu'au cours de l'exercice précédent;

c) Informatique (553 400 dollars), principalement du fait qu'il y aura moins d'ordinateurs à remplacer.

Plate-forme logistique de Bouaké

29. Le Comité consultatif a été informé que, face à la crise dans laquelle était plongée la Côte d'Ivoire, un nouveau modèle d'appui à la mission avait été élaboré, faisant de Bouaké le principal aéroport d'arrivée dans la zone de la mission et de départ de la zone, et d'Accra le port d'arrivée du personnel non militaire et des marchandises non létales, Bouaké devenant temporairement la plate-forme logistique de l'ONUCI. Il était prévu de décider si cette plate-forme serait toujours nécessaire après le 30 juin 2011 en fonction de l'évolution des conditions de sécurité.

Transports aériens

30. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le budget 2009/10 avait été calculé en prenant des montants erronés pour les contrats concernant les deux avions DHC-7, qui étaient inscrits au budget pour 1 318 000 dollars chacun. Ces deux avions ont en fait coûté, pour l'exercice 2009/10, l'un 3 636 000 dollars et l'autre 3 486 000 dollars, d'où un dépassement de 4 486 000 dollars. D'autre part, le Comité a été informé que l'écart indiqué pour la location et l'exploitation des avions dans le rapport sur l'exécution du budget comprenait aussi les chiffres du Learjet. Le contrat relatif à celui-ci était sous-estimé, à 945 000 dollars, dans le budget de l'ONUCI, alors que le coût réel du contrat pour 2009/10 a été 2 534 570 dollars, d'où un dépassement de 1 589 570 dollars. Ces dépenses supplémentaires ont été

compensées en grande partie par la sous-utilisation des crédits prévus au titre des heures de vol. Le Comité rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a fait observer, à propos de l'exercice 2009/10, que les avions de certaines missions de maintien de la paix, dont l'ONUCI, étaient largement sous-utilisés (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II, par. 243). **Le Comité consultatif, inquiet de l'importance des écarts constatés dans l'exécution du budget à la rubrique Transports aériens, insiste sur la nécessité d'utiliser des prévisions réalistes dans la présentation des crédits nécessaires.**

Projets à effet rapide

31. Le Comité consultatif prend acte du progrès accompli par l'Opération au cours de l'exercice 2009/10 dans la réalisation des produits prévus au titre des projets à effet rapide, ainsi que du fait qu'elle a exécuté un projet supplémentaire concernant les déplacés dans les zones de retour, deux autres concernant le VIH-sida et encore quatre autres projets de communication et de réconciliation. S'étant renseigné, il a été informé qu'au 31 mars 2011, l'ONUCI avait entrepris au total 31 projets à effet rapide depuis le 1^{er} juillet 2010. On trouvera un aperçu de ces projets à l'annexe IV. **Le Comité consultatif insiste sur l'importance que revêtent les projets à effet rapide dans l'action menée pour améliorer les relations entre l'ONUCI et la population locale.**

Gains d'efficacité

32. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 35 de son rapport sur le budget de l'ONUCI pour l'exercice 2010/11 (A/64/660/Add.7), il a demandé que soient donnés dorénavant dans le projet de budget de l'Opération des renseignements sur les gains d'efficacité que l'on pourrait attendre grâce à des initiatives d'appui à la mission. Il note qu'au cours de l'exercice 2011/12, celle-ci mettra en œuvre plusieurs initiatives de ce genre (A/65/736 et Corr.1, par. 12), qui aideront à réaliser des gains d'efficacité dont la valeur total est estimée à 100 000 dollars (ibid., par. 36). Ses vues sur la question sont exprimées plus longuement dans son rapport d'ordre général sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/65/743).

Comité des commissaires aux comptes

33. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général répond dans le document budgétaire (A/65/736 et Corr.1, sect. V.C) aux observations et recommandations concernant l'ONUCI faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2008/09 (A/64/5 (Vol. II), chap. II). À sa demande, il a reçu des informations sur les mesures prises par l'Opération pour donner suite aux plus récentes observations et recommandations des commissaires aux comptes. À l'alinéa c) du paragraphe 86 de leur rapport, ceux-ci ont fait observer qu'on ne trouvait à l'ONUCI aucune trace claire et vérifiable permettant de démontrer que les fonds budgétaires étaient convenablement alloués aux produits prévus. **Le Comité consultatif compte que l'Opération prendra des mesures correctives et en rendra compte dans son prochain projet de budget.**

34. Au paragraphe 192 de son rapport (A/65/5 (Vol. II), chap. II), le Comité des commissaires aux comptes a donné son avis sur les prestations du comité des marchés local de l'ONUCI et recommandé que l'Administration mette en place un mécanisme permettant de suivre l'application des recommandations du Comité des marchés du Siège et de prendre en temps voulu des mesures appropriées lorsque des problèmes étaient signalés, et que le Département de l'appui aux missions exige que le comité local de l'ONUCI prenne des mesures analogues. Il a été répondu aux questions du Comité consultatif que le Bureau des services centraux d'appui s'employait à créer une base de données permettant de saisir les recommandations du Comité des marchés du Siège et les décisions y relatives, ce qui permettrait à la direction de faire rapport sur le processus d'examen afin de prendre des mesures de suivi. **Le Comité consultatif compte que le Siège étudiera les moyens possibles de se servir de cette nouvelle base de données pour améliorer le suivi de l'application des recommandations des comités des marchés locaux des opérations de maintien de la paix.**

V. Conclusion

35. Les décisions que l'Assemblée générale pourrait souhaiter prendre à propos du financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont énoncées aux alinéas a) et b) du paragraphe 53 du rapport sur l'exécution du budget (A/65/615). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 18 215 500 dollars ainsi que les recettes diverses et ajustements, d'un montant de 6 826 900 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

36. Les décisions que l'Assemblée générale pourrait souhaiter prendre à propos du financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées au paragraphe 64 du projet de budget (A/65/736 et Corr.1). **Vu que le Secrétaire général devrait avoir à donner son avis sur la situation en Côte d'Ivoire (voir par. 19 ci-dessus), le Comité consultatif recommande que, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUCI au-delà du 30 juin 2011, l'Assemblée ouvre des crédits de 242 919 800 dollars aux fins des activités que l'Opération devra mener pendant la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011, et les mette en recouvrement à raison de 40 486 633 dollars par mois. À ce propos, il faudrait prier le Secrétaire général de présenter un projet de budget révisé pour l'Opération.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/615)
- Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/736 et Corr.1)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II)

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/5 (Vol. II), chap. II)
- Vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/15)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743)
- Résolution 64/273 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1968 (2011) et 1962 (2010) du Conseil de sécurité

Annexe

Dépenses effectives et prévues de l'ONUCI : exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>1^{er} juillet 2010-31 mars 2011</i> | | | <i>Prévisions du 1^{er} avril au 30 juin 2011</i> | | | |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|
| | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Solde inutilisé</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Dépenses effectives plus dépenses prévues</i> | <i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> |
| | <i>(1)</i> | <i>(2)</i> | <i>(3) = (1) - (2)</i> | <i>(4)</i> | <i>(5) = (2) + (4)</i> | <i>(6) = (1) - (5)</i> | <i>(7) = (6)/(1)</i> |
| Militaire et personnel de police | | | | | | | |
| Observateurs militaires | 10 732,4 | 7 190,9 | 3 541,5 | 2 566,0 | 9 756,9 | 975,5 | 9,1 |
| Contingents | 178 496,2 | 122 531,5 | 55 964,7 | 86 167,1 | 208 698,6 | (30 202,4) | (16,9) |
| Police des Nations Unies | 22 902,1 | 13 932,7 | 8 969,4 | 5 620,4 | 19 553,1 | 3 349,0 | 14,6 |
| Unités de police constituées | 18 860,5 | 12 924,2 | 5 936,3 | 11 819,9 | 24 744,1 | (5 883,6) | (31,2) |
| Total partiel | 230 991,2 | 156 579,3 | 74 411,9 | 106 173,4 | 262 752,7 | (31 761,5) | (13,8) |
| Personnel civil | | | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 69 201,1 | 49 636,1 | 19 565,0 | 19 874,6 | 69 510,7 | (309,6) | (0,4) |
| Personnel recruté sur le plan national | 18 983,1 | 15 575,7 | 3 407,4 | 7 973,5 | 23 549,2 | (4 566,1) | (24,1) |
| Volontaires des Nations Unies | 7 538,7 | 9 174,1 | (1 635,4) | 4 335,2 | 13 509,3 | (5 970,6) | (79,2) |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 3 330,4 | 2 881,8 | 448,6 | 2 575,7 | 5 457,5 | (2 127,1) | (63,9) |
| Total partiel | 99 053,3 | 77 267,7 | 21 785,6 | 34 759,0 | 112 026,7 | (12 973,4) | (13,1) |
| Dépenses opérationnelles | | | | | | | |
| Personnel fourni par des gouvernements | 440,8 | 204,8 | 236,0 | 402,4 | 607,2 | (166,4) | (37,7) |
| Observateurs électoraux civils | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Consultants | 180,9 | 311,1 | (130,2) | (68,7) | 242,4 | (61,5) | (34,0) |
| Voyages | 4 368,6 | 3 122,0 | 1 246,6 | 1 905,6 | 5 027,6 | (659,0) | (15,1) |
| Installations et infrastructures | 45 992,3 | 33 177,4 | 12 814,9 | 30 458,1 | 63 635,5 | (17 643,2) | (38,4) |
| Transports terrestres | 13 265,9 | 8 972,5 | 4 293,4 | 5 664,9 | 14 637,4 | (1 371,5) | (10,3) |
| Transports aériens | 51 835,4 | 49 747,6 | 2 087,8 | 17 585,2 | 67 332,8 | (15 497,4) | (29,9) |
| Transports maritimes ou fluviaux | 19,0 | 1,1 | 17,9 | 17,9 | 19,0 | 0,0 | 0,0 |
| Communications | 16 677,7 | 7 965,5 | 8 712,2 | 8 709,0 | 16 674,5 | 3,2 | 0,0 |

| | <i>1^{er} juillet 2010-31 mars 2011</i> | | | <i>Prévisions du 1^{er} avril au 30 juin 2011</i> | | | |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|
| | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Solde inutilisé</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Dépenses effectives plus dépenses prévues</i> | <i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i> | <i>Écart (pourcentage)</i> |
| | <i>(1)</i> | <i>(2)</i> | <i>(3) = (1) - (2)</i> | <i>(4)</i> | <i>(5) = (2) + (4)</i> | <i>(6) = (1) - (5)</i> | <i>(7) = (6)/(1)</i> |
| Informatique | 5 681,1 | 3 213,2 | 2 467,9 | 1 672,1 | 4 885,3 | 795,8 | 14,0 |
| Services médicaux | 6 213,2 | 3 831,2 | 2 382,0 | 3 552,6 | 7 383,8 | (1 170,6) | (18,8) |
| Matériel spécial | 3 500,3 | 1 750,2 | 1 750,1 | 2 093,0 | 3 843,2 | (342,9) | (9,8) |
| Fournitures, services et matériel divers | 5 858,5 | 5 079,5 | 779,0 | 5 187,9 | 10 267,4 | (4 408,9) | (75,3) |
| Projets à effet rapide | 1 000,0 | 408,2 | 591,8 | 591,8 | 1 000,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total partiel | 155 033,7 | 117 784,3 | 37 249,4 | 77 771,8 | 195 556,1 | (40 522,4) | (26,1) |
| Total brut | 485 078,2 | 351 631,3 | 133 446,9 | 218 704,2 | 570 335,5 | (85 257,3) | (17,6) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 10 775,6 | 8 275,7 | 2 499,9 | 2 686,0 | 10 961,7 | (186,1) | (1,7) |
| Total net | 474 302,6 | 343 355,6 | 130 947,0 | 216 018,2 | 559 373,8 | (85 071,2) | (17,9) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 485 078,2 | 351 631,3 | 133 446,9 | 218 704,2 | 570 335,5 | (85 257,3) | (17,6) |

Annexe II

**Voyages non prévus de fonctionnaires affectés
à titre provisoire à l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire au cours de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010**

| <i>Titre fonctionnel</i> | <i>Détaché de</i> | <i>Motif</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assistant aux systèmes d'information | Siège de l'ONU | Assistance à la Section du personnel, groupe du recrutement de personnel sur le plan national |
| Assistant administratif | MINUSTAH | Assistance administrative à la Cellule d'analyse conjointe de la mission |
| Assistant administratif | MINUSTAH | Assistance administrative au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général |
| Assistant aux ressources humaines | Siège de l'ONU | Assistance au Groupe de recrutement et de gestion des postes du personnel recruté sur le plan international |
| Spécialiste adjoint de 1 ^{re} classe de la déontologie et de la discipline | MANUA | Affectation temporaire de trois mois pour épauler la Section de la déontologie et de la discipline |
| Assistant administratif | MINUL | Affectation temporaire de trois mois pour épauler le Bureau de l'information |
| Assistant administratif | MINUSTAH | Affectation temporaire de trois mois pour épauler la Cellule d'analyse conjointe de la mission |
| Spécialiste des droits de l'homme | MANUA | Affectation temporaire de trois mois |
| Assistant administratif/assistant (budget) | MINUL | Affectation temporaire de trois mois |
| Assistant au contrôle des mouvements | MINUL | Assistance aux élections |
| Assistant au contrôle des mouvements | BSLB | Assistance aux élections |
| Assistant au contrôle des mouvements | BSLB | Assistance aux élections |
| Assistant au contrôle des mouvements | BSLB | Assistance aux élections |
| Ingénieur | MINUL | Assistance aux élections |
| Fonctionnaire de la cellule de certification | MONUSCO | Assistance au Bureau de la certification du processus électoral |

| <i>Titre fonctionnel</i> | <i>Détaché de</i> | <i>Motif</i> |
|---------------------------------|-------------------|---------------------------|
| Assistant au soutien logistique | MINURSO | Assistance aux élections |
| Fonctionnaire chargé des achats | Siège de l'ONU | |
| Chef des transports aériens | MINURCAT | Base logistique de Bouaké |

Abréviations : BSLB : Base de soutien logistique des Nations Unies; MANUA : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria; MINURCAT : Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad; MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental; MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Annexe III

**Récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs
proposées pour l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire (exercice allant du 1^{er} juillet 2011
au 30 juin 2012)**

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes</i> | <i>Classe</i> | <i>Description</i> |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Composante 2 | | | |
| Action humanitaire et droits de l'homme | | | |
| Section des affaires civiles | -1 | SM | Transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 1 poste d'assistant administratif, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale ^a |
| | +1 | GN | |
| | - | | |
| Composante 3 | | | |
| Processus de paix | | | |
| Section des affaires politiques | -1 | P-3 | Suppression de 1 poste de spécialiste des questions politiques et de 1 poste de réalisateur adjoint d'émissions radiophoniques, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| Section de la communication et de l'information | -1 | P-2 | |
| | -2 | | |
| Composante 4 | | | |
| Ordre public | | | |
| Bureau du chef de la police | -2 | SM | Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 2 postes d'assistant administratif, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | +2 | GN | |
| | - | | |
| Composante 5 | | | |
| Appui | | | |
| Section de la sécurité | -1 | SM | Transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 1 poste d'assistant de logistique, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | +1 | GN | |
| | - | | |
| Bureau du Chef d'appui à la mission | -2 | SM | Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 2 postes d'assistant (budget) et suppression de 1 poste d'assistant (budget), en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | +2 | GN | |
| | -1 | FS | |
| | -1 | | |
| Section du personnel | -1 | P-3 | Suppression de 1 poste de spécialiste des ressources humaines et transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 1 poste d'assistant aux ressources humaines, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | -1 | SM | |
| | +1 | GN | |
| | -1 | | |

| <i>Unité administrative</i> | <i>Nombre de postes</i> | <i>Classe</i> | <i>Description</i> |
|-------------------------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Section des achats | -1 | P-3 | Suppression de 1 poste de fonctionnaire des achats et transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 1 poste d'assistant aux achats, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | -1 | SM | |
| | +1 | GN | |
| | -1 | | |
| Section des services généraux | -1 | P-2 | Suppression de 1 poste de fonctionnaire auxiliaire chargé des demandes d'indemnisation et transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 1 poste d'assistant chargé des demandes d'indemnisation, de 1 poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks, et de 1 poste d'assistant à la cession du matériel, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | -3 | SM | |
| | +3 | GN | |
| | -1 | | |
| Bureau du Chef des services d'appui intégrés | -2 | SM | Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 2 postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | +2 | GN | |
| | - | | |
| Section de l'informatique et des communications | -1 | SM | Suppression de 1 poste de technicien téléphonie, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | | | |
| | -1 | | |
| Section du contrôle des mouvements | -1 | SM | Transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | +1 | GN | |
| | - | | |
| Sections des transports | -1 | SM | Transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 1 poste d'assistant aux transports, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | +1 | GN | |
| | - | | |
| Section des opérations aériennes | -1 | SM | Transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de 1 un poste d'assistant à la gestion des carburants, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale |
| | +1 | GN | |
| | - | | |

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile.

^a La résolution 65/248 de l'Assemblée générale comprend des dispositions relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège.

Annexe IV

**État d'avancement des projets à effet rapide
de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
(exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011)**

| <i>Projets à effet rapide au 31 mars 2011</i> | | | |
|-----------------------------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|
| <i>Secteur</i> | <i>Thème</i> | <i>État d'avancement</i> | <i>Nombre de projets</i> |
| Est | Total | | 11 |
| | Éducation | En cours | 8 |
| | État de droit | En cours | 1 |
| | Infrastructure | En cours | 1 |
| | Santé et VIH/sida | En cours | 1 |
| Ouest | Total | | 13 |
| | Agriculture | En cours | 1 |
| | Eau | En cours | 1 |
| | Éducation | En cours | 8 |
| | État de droit | En cours | 1 |
| | Infrastructure | En cours | 1 |
| | Santé et VIH/sida | En cours | 1 |
| Sud | Total | | 7 |
| | Éducation | En cours | 3 |
| | État de droit | En cours | 2 |
| | Santé et VIH/sida | En cours | 2 |
| Total général | | | 31 |